

En 2007 : quelle biovigilance ?

Par Christophe NOISETTE, Eric MEUNIER

Publié le 05/03/2010

En 2007, 22 000 hectares avaient été ensemencés avec du maïs Mon810. Inf'OGM avait alors enquêté pour connaître les pratiques de biovigilance.

La biovigilance était assurée par les SRPV. Pour la plupart d'entre eux, le travail de biovigilance s'est borné à vérifier sur le papier les déclarations des agriculteurs. Seules deux régions, qui concentraient 96% des PGM, avaient reçu l'obligation, par le Ministère de l'Agriculture, de faire des prélèvements : Midi-Pyrénées et Aquitaine.

Contactées par Inf'OGM, ces deux SRPV n'avaient répondu que partiellement à nos questions, nous renvoyant à la publication de la synthèse des inspections et contrôles, publiée tardivement. On y apprend que « pratiquement aucun exploitant n'a informé son voisin de son intention de cultiver du Bt ». Les SRPV ont constaté qu'un seul agriculteur par région n'a pris aucune mesure de coexistence. Dans un cas, c'est le voisin « qui a mis en place une barrière à pollen ». En Midi-Pyrénées, le SRPV a réalisé 15 prélèvements au champ. Il note « A la vue des résultats d'analyse, qui donne des différences significatives dans les taux de présence fortuite mesurés [...], on peut s'interroger sur leur fiabilité. Les renseignements fournis par les agriculteurs ne se sont pas toujours révélés très fiables [...] et en particulier quant aux limites exactes de séparation entre les variétés GM et conventionnelles. Il est donc difficile de conclure sur la base notamment des deux résultats indiquant un taux de présence fortuite supérieur à 0,9% que les mesures de coexistence adoptées ne sont pas efficaces puisque les analyses n'ont pas été faites dans un contexte suffisamment maîtrisé ». Quant au relevé des lépidoptères, le rapport conclut : « les relevés effectués en 2007 ne permettent pas de mettre en évidence un effet du maïs Bt sur l'abondance ou la diversité des papillons diurnes communs ».

« Aucun moyen supplémentaire n'a été octroyé par le ministère », avait précisé Hervé Simon (SRPV d'Aquitaine) indiquant que « la biovigilance des parcelles GM a été considérée comme prioritaire et a pu être réalisée de façon convenable » (17% des parcelles contrôlées). A l'inverse, en Midi-Pyrénées, Bruno Lion, directeur du SRPV, ne jugeait pas ce dossier prioritaire car « d'autres dossiers [étaient] plus urgents en termes de problème sanitaire ».

Avec ce manque de suivi, un champ de maïs GM ne figurant pas sur le registre public avait été découvert, le 5 septembre 2007, par Greenpeace, dans le canton de Samatan. Bruno Lion avait déclaré que, selon lui, « 99 % des exploitations sont déclarées ».

De nouveau interrogé en 2008, Bruno Lion nous avait précisé que ses services avaient réalisé une centaine de tests sur une trentaine d'exploitations parmi le millier qui, en 2007, avait cultivé du maïs GM dans la région. Pourtant en 2008, une parcelle illégale a encore été découverte par les « inspecteurs citoyens ».